



Fiche de données de sécurité

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/entreprise

Identifiant de produit

Nom du produit • Pastilles de Acid-Rite®

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées • traitement de l'eau

Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant • Axiall, LLC
1000 Abernathy Rd. NE, Suite 1200
Atlanta, GA 30328
United States
www.axiall.com
msdsinfo@axiall.com

Téléphone (général) • +1 225-685-1240

Numéro de téléphone d'urgence

Fabricant • +1 304-455-6882

Section 2 : Identification des dangers

SGH ONU

Selon: Système général harmonisé (SGH) des Nations Unies concernant la classification et l'étiquetage des produits chimiques: Third Revised Edition

Classification de la substance ou du mélange

Mentions de danger SGH (classification) • Toxicité aiguë par voie orale 5
Corrosion cutanée 1C
Lésions oculaires graves 1

Éléments de l'étiquette

UN GHS

DANGER



Mentions de danger • Peut être nocif en cas d'ingestion
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Provoque des lésions oculaires graves.

Mises en garde

Prévention • Ne pas respirer brouillard/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

- Réponse** • EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

- Entreposage/élimination** • Garder sous clef.
Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationales.

Autres dangers

UN GHS

- Conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), ce produit est considéré dangereux

États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

Classification de la substance ou du mélange

OSHA HCS 2012

- Corrosion cutanée 1C
Lésions oculaires graves 1

Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

DANGER



- Mentions de danger** • Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Provoque des lésions oculaires graves.

Mises en garde

- Prévention** • Ne pas respirer poussière.
Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- Réponse** • EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

- Stockage/mise au rebut** • Garder sous clef.
Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationales.

Autres dangers

OSHA HCS 2012

- En vertu de la réglementation aux États-Unis (29 CFR 1910.1200 - Communication relative au danger), ce produit est considéré dangereux.

Canada

Selon: WHMIS 2015

Classification de la substance ou du mélange

SIMDUT 2015

- Corrosion cutanée 1C
Lésions oculaires graves 1

Éléments de l'étiquette

SIMDUT 2015

DANGER



- Mentions de danger** • Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Provoque des lésions oculaires graves.

Mises en garde

- Prévention** • Ne pas respirer poussière.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

- Réponse** • EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou une douche.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

- Entreposage/élimination** • Garder sous clef.

Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationales.

Autres dangers

SIMDUT 2015

- Au Canada, le produit mentionné précédemment est considéré dangereux selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Section 3 — Composition/renseignements sur les ingrédients

Substances

- Le produit ne répond pas aux critères d'une substance.

Mélanges

Composition				
Nom chimique	Identifiants	%	LD50/LC50	Classifications selon réglementation/directive
bisulfate de sodium	CAS:7681-38-1	60% TO 100%	NDA	UN GHS Rev. 3: Dommag. yeux 1; Tox. aiguë 5 (voie orale) OSHA HCS 2012: Dommag. yeux 1 WHMIS 2015: Dommag. yeux 1

Section 4 — Premiers soins

Description des premiers soins

Inhalation

- Déplacer la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas employer pas la méthode du bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance; donner la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une soupape unidirectionnelle ou de tout autre appareil médical respiratoire approprié Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

- Pour un contact mineur avec la peau, éviter de répandre le matériel sur la peau intouchée. En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Retirer et isoler les vêtements contaminés. Si l'irritation se développe ou persiste, obtenir des soins médicaux.

Yeux

- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Demander des soins/conseils médicaux.

Ingestion

- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la victime est consciente). NE PAS faire vomir. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Voir la section 11 sur les informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin

- Tous les traitements doivent être basés sur les signes et les symptômes de détresse du patient. Il faut envisager l'éventualité d'une surexposition à d'autres substances que le présent produit.

Section 5 — Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

- Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion

- Ce produit, au contact avec les flammes, peut dégager des vapeurs toxiques. Réagit avec l'humidité ou l'eau pour former de l'acide sulfurique.

Produits de combustion dangereux

- Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent comprendre les substances suivantes: oxydes de soufre, les composés halogénés, l'oxyde / oxydes de métal.

Conseils aux pompiers

- Les vêtements de pompiers structurels offrent une protection limitée en cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible. Porter des vêtements de protection chimique spécialement recommandés par le

fabricant. Ils peuvent fournir que peu ou pas de protection thermique.
 Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA).
INCENDIES MINEURS : Si cela peut se faire sans risque, déplacer les contenants hors de la zone d'incendie.
 Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

Section 6 — Mesures à prendre en cas d'un déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles**
- Ventiler la zone avant d'y pénétrer. Ne pas marcher sur le produit déversé. Porter un équipement de protection individuelle approprié, éviter tout contact direct. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le matériel déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.
- Mesures d'urgence**
- **ÉLIMINEZ** toutes les sources d'allumage (défense de fumer, fusées, étincelles ou flammes dans le secteur immédiat). Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite d'au moins 50 mètres (150 pieds) dans toutes les directions. Garder le personnel non-autorisé à l'écart. Rester en amont. Tenir hors de zones basses. Ne pas faire pénétrer de l'eau dans le contenant.

Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou endroits confinés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Mesures de confinement/de nettoyage**
- Éviter de générer de la poussière. Enlever la matière renversée à l'aide d'une pelle ou d'une brosse et la mettre dans un contenant approprié.

Section 7 — Manutention et ocentreposage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

- Manutention**
- Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière lors de la manipulation et éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes appropriées pour empêcher la poussière d'entrer en contact avec des surfaces chaudes, les étincelles ou d'autres sources d'inflammation. Porter un équipement de protection individuelle approprié, éviter tout contact direct. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Ajouter ce produit uniquement à l'eau. Ne jamais ajouter de l'eau à ce produit. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions pour un ocentreposage sûr, y compris toute incompatibilité

- Entreposage**
- Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Hygroscopique. Absorbe l'humidité de l'air. Réagit avec l'humidité ou l'eau pour former de l'acide sulfurique. Garder le contenant bien fermé. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Séparer des matières oxydantes. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder à l'abri des rayons directs du soleil. Ne pas transporter ou entreposer en contact avec l'aluminium, le zinc ou le cuivre.

Section 8 — Gestion de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition/lignes directrices**
- Aucune limite d'exposition applicable n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

Gestion de l'exposition

Mesures/contrôles techniques • Une bonne ventilation générale est recommandée. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes fermées, fournir une ventilation aspirante locale ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations des particules en suspension à un niveau acceptable.

Équipement de protection individuelle

Respiratoire

- Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Yeux/visage

- Porter des lunettes anti-éclaboussures contre les produits chimiques et un écran facial.

Peau/corps

- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Mains: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Il faut concevoir des contrôles pour éviter les rejets dans l'environnement, notamment établir des procédures pour empêcher tout déversement et rejet dans l'atmosphère et les voies d'eau. Suivre les bonnes pratiques pour la gestion du site et l'élimination des déchets.

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

Description de la substance			
Forme physique	Solide	Apparence/description	Frais à âcre, solide rose (comprimés)
Couleur	rose	Odeur	Frais à âcre.
Seuil de perception de l'odeur	Aucune donnée disponible		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible	Point de fusion/point de congélation	177 °C(350.6 °F) 310 to 320C (590 to 608F)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	pH	1 [Conc. (% w/w): 0.1%]
Densité/densité relative	= 2.1 Water=1	Densité	17.5 lbs/gal
Solubilité dans l'eau	Soluble 100 %	Viscosité	Aucune donnée disponible
Volatilité			
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	COV (poids)	0 %
COV (volume)	0 %	Éléments volatils (poids)	0 %
Éléments volatils (volume)	0 %		
Inflammabilité			
Point d'éclair	Le produit ne résiste pas à la	LSE	Sans objet

	combustion		
LIE	Sans objet	Autoinflammation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible		
Environnementale			
Coefficient de partage octanol/eau	Aucune donnée disponible		

Section 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité

- Pas de réactions dangereuses connues sous des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

- Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter

- Hygroscopique. Absorbe l'humidité de l'air. Lorsque le produit est soumis à des températures élevées, il peut former des substances de décomposition dangereuses. Éviter de générer de la poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes les sources possibles d'inflammation.

Substances incompatibles

- Corrosif à l'aluminium, en particulier lorsqu'il est mouillé avec de l'eau. Réagit avec l'humidité ou l'eau pour former de l'acide sulfurique. Tenir éloigné des substances suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalis forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux

- Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent comprendre les substances suivantes: oxydes de soufre, les composés halogénés, l'oxyde / oxydes de métal.

Section 11 — Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

GHS Properties	Classification
Toxicité aiguë	UN GHS 3 • Toxicité aiguë - Ingestion/Oral - Catégorie 5 - ATEmix (oral) = 2801 mg/kg OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
Corrosion/irritation cutanée	UN GHS 3 • Corrosion cutanéeCatégorie 1C OSHA HCS 2012 • Corrosion cutanéeCatégorie 1C SIMDUT 2015 • Corrosion cutanéeCatégorie 1C
Lésion/irritation grave des yeux	UN GHS 3 • Grave irritation oculaireCatégorie 1 OSHA HCS 2012 • Grave irritation oculaireCatégorie 1 SIMDUT 2015 • Lésion oculaire graveCatégorie 1
Sensibilisation cutanée	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
Danger par aspiration	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
Mutagénicité des cellules germinales	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
STOT-SE	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible
STOT-RE	UN GHS 3 • Aucune donnée disponible OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible SIMDUT 2015 • Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

- Aigu (immédiat)** • Peut causer des brûlures corrosives - lésions irréversibles.
- Chronique (différé)** • Une exposition répétée ou prolongée à des vapeurs corrosives peut provoquer une irritation bronchique avec toux chronique.

Peau

- Aigu (immédiat)** • Provoque de graves brûlures de la peau.
- Chronique (différé)** • Une exposition répétée ou prolongée à des matières corrosives provoquera une dermatite.

Yeux

- Aigu (immédiat)** • Provoque des lésions oculaires graves. Un contact direct de cette substance avec l'oeil peut causer des dommages irréversibles, incluant la cécité.
- Chronique (différé)** • Une exposition répétée ou prolongée à des matières ou des fumées corrosives peut provoquer une conjonctivite.

Ingestion

- Aigu (immédiat)** • Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions irréversibles aux muqueuses.
- Chronique (différé)** • Une exposition répétée ou prolongée à des matières ou des fumées corrosives peut provoquer des troubles gastro-intestinaux.

Section 12 — Données écologiques

Toxicité

	CAS	
Pastilles de Acid-Rite®	NDA	<p>Toxicité aquatique-Poisson: 96 Hour(s) LC50 <i>Crapet arlequin - Lepomis macrochirus</i> 1294600 µg/L [Eau douce] Comments: ingrédient inerte</p> <p>96 Hour(s) NOEC <i>Vairon de tête-de-boule - Pimephales promelas</i> 0.86 g/L [Eau douce] Comments: ingrédient inerte</p> <p>Toxicité aquatique-Crustacés: 48 Hour(s) EC50 <i>Puce d'eau - Daphnia magna</i> 402600-469200 µg/L [Eau douce]</p>

[douce] Commentaires: ingrédient inerte

- Réagit avec l'humidité ou l'eau pour former de l'acide sulfurique. Toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

- Manque de données matérielles.

Potentiel de bioaccumulation

- Manque de données matérielles.

Mobilité dans le sol

- Manque de données matérielles.

Autres effets nocifs

- Aucune étude n'a été trouvée.

Section 13 — Aspects relatifs à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets du produit • Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationales.

Conditionnement des déchets • Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationales.

Section 14 — Renseignements relatifs au transport

	Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT	UN3260	solide corrosif, acide, inorganique, n.o.s. (bisulfate de sodium)	8	III	NDA
TDG	UN3260	solide corrosif, acide, inorganique, n.o.s. (bisulfate de sodium)	8	III	NDA
IMO/IMDG	UN3260	solide corrosif, acide, inorganique, n.o.s. (bisulfate de sodium)	8	III	NDA
IATA/ICAO	UN3260	solide corrosif, acide, inorganique, n.o.s. (bisulfate de sodium)	8	III	NDA

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur • Rien de précisé

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC • Aucune donnée disponible

Section 15 — Renseignements réglementaires

Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification de dangers SARA • Aigu(ë)

Inventaire			
Composant	CAS	Canada LES	TSCA
bisulfate de sodium	7681-38-1	Non	Oui

Canada

Travail

Canada - SIMDUT 1998 - Classifications des substances

• bisulfate de sodium 7681-38-1 E

Canada - SIMDUT 1988 - Liste de divulgation des ingrédients

• bisulfate de sodium 7681-38-1 1 %

Environnement

Canada - CEPA - Liste des substances d'intérêt prioritaire

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

États-Unis

Travail

É.-U. - OSHA - Gestion de la sécurité des procédés - Produits chimiques très dangereux

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - OSHA - Produits chimiques spécifiquement réglementés

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

Environnement

É.-U. - CAA (Clean Air Act) - 1990 Polluants atmosphériques dangereux

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Radionucléides et leur quantité à déclarer

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses QR EPCRA

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQ

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Rapports sur les émissions

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi de contrôle des substances toxiques) – Article 12(b) – Notification des exportations

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

États-Unis - Californie

Environnement

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes

• bisulfate de sodium 7681-38-1 Non inscrit

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement		
• bisulfate de sodium	7681-38-1	Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Doses maximales admissibles (MADL)		
• bisulfate de sodium	7681-38-1	Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Niveaux de risque non significatifs (NSRL)		
• bisulfate de sodium	7681-38-1	Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femme		
• bisulfate de sodium	7681-38-1	Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Homme		
• bisulfate de sodium	7681-38-1	Non inscrit

Section 16 — Autres renseignements

- Date de révision** • 27/January/2017
- Date de préparation** • 15/May/2015
- Avis de non-responsabilité/déclaration de responsabilité**
- Les données techniques fournies ici sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de cette publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la mise au rebut du produit en toute sécurité, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Aucune garantie n'est donnée quant aux résultats de l'utilisation finale. Le produit est vendu sur la supposition que les acheteurs vont tester le produit à des fins spécifiques. Ces informations relatives au produit peuvent être invalidées si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans d'autres procédés.

Clé des abréviations

NDA = Aucune donnée disponible